

Questions orales

Comme le ministre a refusé d'admettre qu'il faudrait modifier la loi pour obliger les banques à offrir des hypothèques à un taux raisonnable, va-t-il au moins copier la mesure annoncée en Saskatchewan hier, un important programme qui assurera une aide financière mensuelle pour réduire assez largement les paiements de chaque famille de la province ayant un revenu de \$35,000 ou moins? Pourquoi le ministre n'instaure-t-il pas un programme de ce genre pour tous les Canadiens?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, comme le chef du Nouveau parti démocratique a commencé à poser ses questions en mentionnant l'indice du coût de la vie et la hausse attribuable au coût du logement, je dois préciser, pour la gouverne des députés, que la hausse du mois dernier représente, en fait, une amélioration par rapport au mois précédent. Il n'y a eu qu'une hausse de 0.9 p. 100 et elle est inférieure à celle du mois précédent. Apparemment, la situation s'est améliorée en ce qui concerne le marché et le coût du logement pour l'ensemble des Canadiens.

Il a également mentionné les mesures législatives prises dans certaines provinces pour aider les Canadiens qui ont du mal à renouveler leur hypothèque, suivant l'exemple donné par notre gouvernement dans son budget. Je signale aux députés qu'au Manitoba, par exemple, ces mesures correspondent à la politique de notre gouvernement voulant que les Canadiens aux prises avec ces problèmes consacrent d'abord un certain pourcentage de leur revenu au logement suivant la règle des 30 p. 100. La loi manitobaine s'est inspirée de la nôtre. C'est une heureuse initiative. A notre avis, les Canadiens doivent d'abord consacrer un certain pourcentage de leur revenu au paiement de leur hypothèque et c'est seulement si cela ne suffit pas que le gouvernement devrait offrir de l'aide.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL D'ÉGALER LES PROGRAMMES PROVINCIAUX

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'espère que le ministre s'en tiendra maintenant aux faits. Les chiffres que j'ai cités révélaient les hausses d'une année à l'autre du coût d'accession à la propriété qui, le ministre le sait, a augmenté de 16.9 p. 100. Voilà le premier point. Deuxièmement, ne trouve-t-il pas que la proportion du budget que consacre une province relativement pauvre comme le Manitoba à des initiatives visant à remédier à la crise du logement fait paraître vraiment minable le gouvernement actuel à cet égard? Ne reconnaît-il pas également que le programme institué par le gouvernement de la Saskatchewan vise à venir en aide à la grande majorité des Canadiens de cette province qui devraient obtenir une aide au logement, alors que le gouvernement actuel ne va en aider que 5 p. 100? Pourquoi le gouvernement du Canada ne s'efforce-t-il pas au moins d'égaliser à l'échelle nationale les efforts du Nouveau parti démocratique en Saskatchewan et au Manitoba?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, lorsque nous avons dévoilé les dispositions législatives et budgétaires instituant le programme canadien de renouvellement des hypothèques et le programme canadien de construction de logements locatifs, je me suis donné la peine de m'entretenir avec tous mes homologues provinciaux chargés du logement durant les deux semaines qui ont suivi la présentation du budget. Je suis très heureux de constater que certaines provinces, dont la Saskatchewan, ont suivi l'exemple du gouvernement fédéral en consacrant notamment jusqu'à 350 millions de dollars pour remédier aux problèmes des Canadiens ayant à renouveler leur hypothèque et en procurant un stimulant très indispensable à la construction de logements locatifs. Ce qui est plus urgent et que passe évidemment sous silence la réaction du chef du NPD, c'est la nécessité de construire de tels logements et de créer des emplois au Canada. Il y a 70,000 emplois qui attendent à cause du manque de collaboration de la part du chef du NPD et de son parti pour étudier notre projet de loi.

* * *

LES FINANCES

L'IMPOSITION DU REVENU LOCATIF IMPUTÉ

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Elle est fort simple et j'espère que la réponse le sera tout autant. Le ministre pense-t-il qu'il est raisonnable de considérer comme revenu imputé le loyer que n'ont plus à payer ceux qui ont économisé pour s'acheter une maison? Veut-il nous dire que cette idée est mauvaise en elle-même, veut-il nous annoncer qu'il a dit à ses services de rayer cet élément de la liste des revenus que le gouvernement n'a pas encore imposés?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député me demande de supprimer cette notion des documents de dépenses fiscales qui sont normalement établis. Je vais y songer. Je pense que c'est sous mon prédécesseur, en 1979, que cette notion a figuré pour la première fois dans les documents budgétaires à titre d'information, et elle y est restée. Voilà pour ce qui est de la retirer des documents. Cela peut être examiné.

Ce qui compte surtout, c'est de dissiper les affirmations absolument pernicieuses, dangereuses et sans fondement voulant qu'on ait, ou qu'on ait eu l'intention, ou qu'on envisage ou qu'on envisagera d'imposer le revenu imputé découlant de la propriété individuelle. Cela est absolument faux. Il n'en a jamais été question. Quant aux propriétaires de maison individuelle qui ont été effrayés par la propagande irresponsable de la Dominion Life Insurance Company, je tiens à ce qu'ils sachent cela et qu'ils tiennent pour ce qu'elle vaut la propagande éhontée et sans fondement de cette société.

Des voix: Bravo!